



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 01/2020

Vevey, le 13 janvier 2020

Ne pas diffuser
**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 30 janvier 2020**

Réponse à l'interpellation de M^{me} Giuliana De Regibus « Pour pouvoir s'aimer comme les autres »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a pris connaissance de la motion de M^{me} Giuliana De Regibus du Parti socialiste, intitulée "Pour pouvoir s'aimer comme les autres" qui a été déposée à la séance du Conseil communal du 14 novembre 2019 et qui a été transformée en interpellation.

Question de l'interpellatrice

« Le groupe socialiste demande à la Municipalité de présenter un projet d'installation de rampe amovible dans les plus brefs délais, afin que toute la population puisse bénéficier de ce lieu et dans un deuxième temps, une installation fixe sachant que cette dernière doit faire l'objet d'une demande spéciale auprès de la direction générale des immeubles et du patrimoine. »

Une approche globale à la question de l'accessibilité des bâtiments publics sera communiquée dans le cadre du rapport-préavis en réponse aux postulats Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité » et « Comme chanté par Francis...Encore et encore ! ». La thématique de l'accessibilité aux bâtiments publics est intégrée à une analyse plus large du patrimoine communal comprenant par exemple les aspects de la sécurité contre les chutes, la prévention feu, le parasismique. Il faut noter que nous disposons d'un patrimoine dont les notes au recensement architectural du canton de Vaud nécessitent également une étroite collaboration avec la section des Monuments et Sites de l'Etat de Vaud. La pesée d'intérêt est omniprésente et les adaptations se doivent d'être respectueuses du bâti.

L'amélioration de l'accessibilité aux bâtiments publics, pour les personnes en situation de handicap, est en cours. Ce travail se fait au rythme des rénovations ou des entretiens lourds. Cela a encore été le cas avec la rénovation du collège des Crosets, la nouvelle UAPE de la Veveyse et le collège de la Veveyse.

Nous poursuivons cette démarche de mise en conformité en fonction de la planification issue du plan des investissements.

La question de l'accessibilité à la salle dite des mariages dans la partie historique du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville n'est certes pas nouvelle, mais nécessite une pesée d'intérêts. Le bâtiment est en note 1 au Recensement architectural du canton de Vaud. La Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) est donc consultée.

La Municipalité étudie l'aménagement d'une plateforme à déploiement permettant le franchissement de l'escalier de manière autonome pour la personne en situation de handicap. Il ne s'agit donc pas d'un monte-escalier qui mobiliserait des employés communaux, ni d'une rampe amovible nécessitant le concours de personnes tierces, ni encore d'une rampe fixe d'une longueur de 16 m, difficile à implanter en respect des normes et des contraintes historiques. Le système sera intégré à la place de l'Hôtel-de-Ville au pied de l'escalier (photo illustrative en annexe).

Le 4 décembre 2019, nous avons présenté les trois variantes à la DGIP. La variante de la création d'une rampe d'accès, qui aurait un fort impact sur le bâtiment, n'est pas souhaitée. Le conservateur des Monuments et sites de la DGIP prévoise par contre favorablement à l'installation de la plate-forme à déploiement.

La Municipalité espère pouvoir réaliser cette installation au courant du mois de mai 2020.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 13 janvier 2020

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Annexe : photo illustrative

